



Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC Maskinongé

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Maryse Allard, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2023 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, en la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale et que ces derniers seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu au règlement portant le numéro 458-2022, ayant pour objet de fixer les différents taux de taxes et de compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2023;

Que tout personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les heures d'ouverture normales du bureau.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner à l'Hôtel de Ville au 819-265-2046 # 2835;

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.

Ce 24^{ième} jour de février deux mille vingt-trois (2023-02-24)

Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 24^{ième} jour de février 2023 (**2023-02-24**).

Signé :

Maryse Allard
Greffière-trésorière